

ASSEMBLEE NATIONALE
RECU



Gouvernement du Québec
Régie du logement

'96 AO 15 17 18

A36L65
C33
1996/97
1
QL
P. gouv.

Cahier explicatif des crédits 1996-1997

Avril 1996

Cahier explicatif des crédits 1996-1997

Avril 1996

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1996-1997

(AVRIL 1996)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	6
I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	7
II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	8
III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	9

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

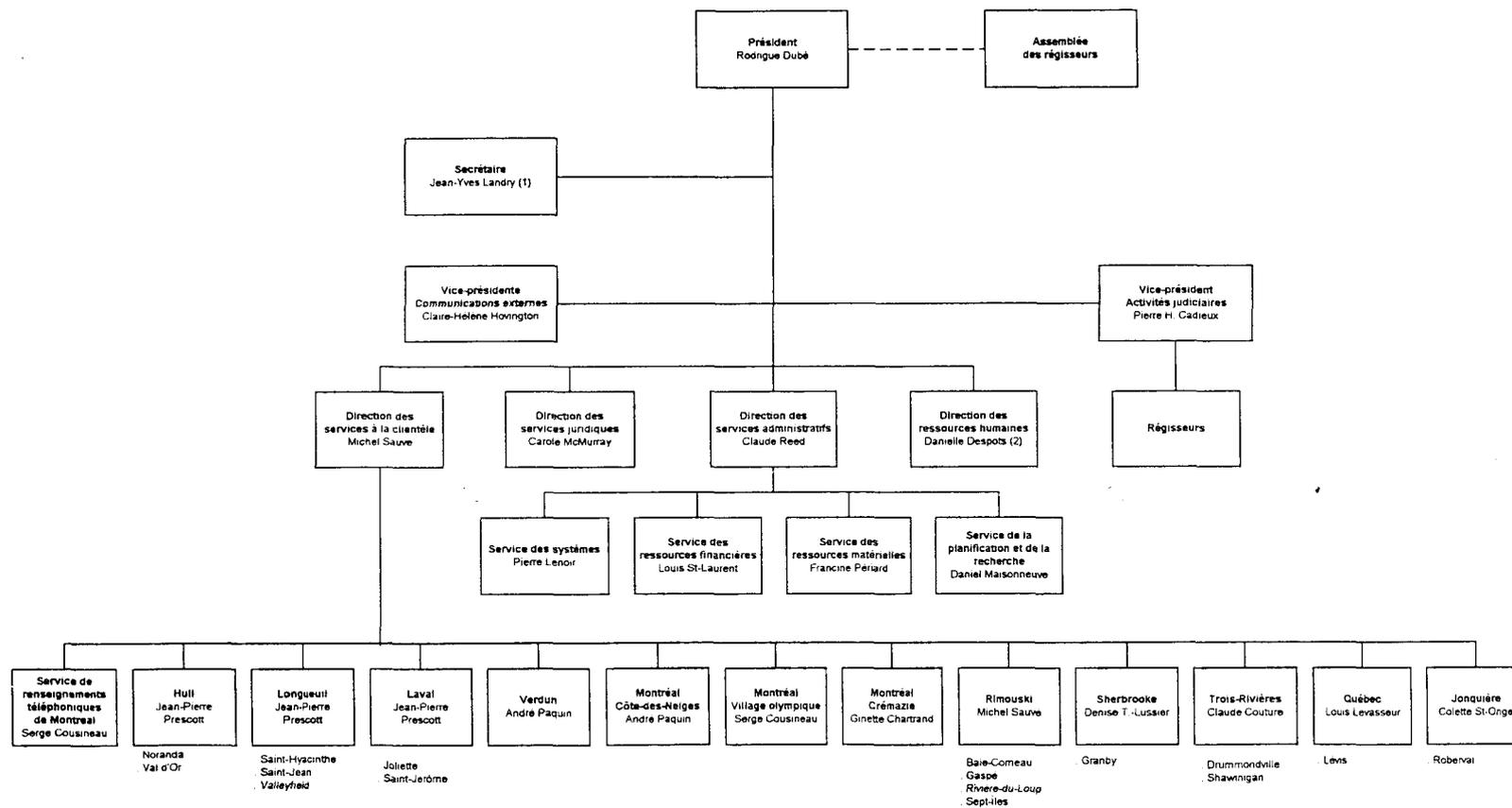
MANDAT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., ch. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.
- Publier périodiquement un recueil de décisions rendues par les régisseurs.

ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 28 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la Loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

Régie du logement
Organigramme au 31 mars 1996



Bureau local
 (1) Responsable du traitement des plaintes logées par les citoyens et de l'accès à l'information
 (2) Responsable de l'application de la politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens et des communications internes

CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

- I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

- II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

- III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

POUR LES ANNÉES 1995-1996 ET 1996-1997		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales	01	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

**II. CRÉDIT DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES**

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES			
(EN ,000 \$)			
CATÉGORIE DE DÉPENSES	CRÉDITS 1996-1997	CRÉDITS 1995-1996	VARIATION
RÉMUNÉRATION	10 276,9	10 716,9	< 440,0 >
FONCTIONNEMENT			
Loyer de la S.I.Q.	2 159,0	2 500,0	< 341,0 >
Autres dépenses	1 581,3	1 494,5	86,8
	<u>3 740,3</u>	<u>3 994,5</u>	<u>< 254,2 ></u>
CAPITAL			
Autres dépenses	584,7	125,0	459,7
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	5,0	5,0	-0-
TOTAL	14 606,9	14 841,4	< 234,5 >
EFFECTIF TOTAL	258	263	< 5 >

III. EXPLICATIONS DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

- **RÉMUNÉRATION :**

La réduction nette de 440 000 \$ à ce titre s'explique principalement par les éléments suivants:

-Le redéploiement des services de la Régie dans la Région de Montréal générera des économies de l'ordre de 200 000,00 \$.

-La capitalisation à compter de l'exercice financier 1996-1997 des dépenses reliées aux frais de développement des technologies de l'information nécessite une réaffectation budgétaire de 223 100,00\$ de la catégorie rémunération-autres personnels vers la catégorie capital-autres personnels.

Les sommes requises pour le paiement des ajustements salariaux de l'ordre de 140 000,00 \$ seront financées par des économies réalisées à même l'enveloppe de rémunération.

- **FONCTIONNEMENT-Loyer de la S.I.Q. :**

Le redéploiement des services de la Régie dans la région de Montréal générera des économies de 300 000,00 \$. De plus, en raison de la capitalisation des dépenses reliées aux frais de développement des technologies de l'information, un montant de 41 000,00 \$ représentant la partie des loyers à être imputé aux projets en développement a été déplacé vers le capital-autres dépenses.

- **FONCTIONNEMENT - Autres dépenses :**

L'augmentation de 86 800,00 \$ à ce titre s'explique pour 60 000,00 \$ par la prise en charge à compter de 1996-1997 des dépenses pour l'archivage des dossiers et pour le reste par le redressement du budget de fonctionnement dans le domaine des technologies de l'information qui avait été ramené au minimum depuis 3 ans.

- **CAPITAL - Autres dépenses :**

L'augmentation de 459 700,00 \$ s'explique de la façon suivante:

-Réaménagement budgétaire de 223 100,00 \$ en provenance de la super-catégorie rémunération et de 136 600,00 \$ en provenance du fonctionnement en raison de la capitalisation des dépenses reliées aux frais de développement des technologies de l'information.

-Augmentation réelle de 100 000,00 \$ de l'enveloppe pour le financement de dépenses pour l'adaptation, la modernisation et l'expansion de nos systèmes en région.

- **PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES :**

Aucune variation.